

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

### DU CONSEIL MUNICIPAL DES BOUCHOUX EN PROCÉDURE D'URGENCE

24 OCTOBRE 2024

**Présents :** Sylvain DIONNET, Jérôme GRENARD, Jean-Marc HENROTTE, Isabelle HEURTIER, Karine JEANTET-PROST, Pascale LOMBARD, Claude PERRIER-CORNET, Michaël PONCET,

**Excusés :** Benoît COLLIN pouvoir à Jérôme GRENARD,  
Anne MICHAMBLÉ pouvoir à Sylvain DIONNET  
Philippe HERNANDEZ pouvoir à Karine JEANTET-PROST

**Secrétaire de séance :** Sylvain DIONNET

Ouverture de la séance à 19h00

#### Ordre du jour :

##### Approbation du Procès-verbal du 2 octobre 2024

1. Dossier ASSAINISSEMENT  
- Financement des travaux : choix des emprunts
2. Autorisation de signature au maire ou à la 1<sup>ère</sup> adjointe pour l'achat d'une partie de la parcelle ZD 49 (Assainissement)
3. Recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité
4. Demande du comité des fêtes des Bouchoux pour l'activité Qi Gong dans la salle de justice

##### Approbation du procès-verbal du 2 octobre 2024

Le procès-verbal du 2 octobre 2024 est approuvé par 7 présents et 3 pouvoirs. Une abstention (Claude Perrier-Cornet) pour absence lors de la séance du 2 octobre 2024 est enregistrée.

#### 1. Dossier Assainissement :

La réalisation de l'assainissement collectif des Bouchoux nécessite un double financement : l'un à court terme pour couvrir les dépenses dans l'attente du versement des subventions et de la restitution de la TVA, l'autre à plus long terme correspondant au reste à charge pour la commune. Pour ce dernier, on doit prendre en compte qu'une part importante de son montant sera couverte par les taxes de raccordement dont le recouvrement devrait s'étaler de 2025 à 2027.

Isabelle Heurtier a démarché cinq banques pour obtenir des propositions de prêt à court terme, sous forme de prêt relais et à long terme. Deux banques ont donné suite : la Caisse d'Épargne qui propose les deux types de prêt et la Caisse des Dépôts qui ne pratique que le prêt à long terme. Les propositions sont consignées dans le tableau ci-après.

## Synthèse propositions emprunts

<b>Prêt long terme</b>		<b>180 000,00 €</b>		
<b>Caisse Epargne</b>		<b>Caisse des dépôts Banque des territoires</b>		
			<b>Proposition 1 Amortissement prioritaire</b>	<b>Proposition 2 Échéances et intérêts priorités</b>
durée	30 ans		40 ans	40 ans
nb échéances	120		160	160
périodicité	trimestrielle		trimestrielle	trimestrielle
taux	4,12%		livret A+0,40 %	livret A+0,40 %
trimestrialité	2 620,08 €		2 635,87 €	2 048,72 €
annuité	10 480,32 €		10 543,48 €	8 194,88 €
frais dossier	200,00 €		100,00 €	100,00 €
remboursement anticipé	possible , préavis et indemnité		Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
versement des fonds	totale, au plus tard le 30/01/25		indemnité de dédit 1%	indemnité de dédit 1%
<b>Prêt complémentaire TR</b>	<b>200 000,00 €</b>			
durée	10 ans		20 ans	
nb échéances	40		80	
périodicité	trimestrielle		trimestrielle	
taux	3,62%		3,97%	
trimestrialité	5 981,83 €		3 634,24 €	
annuité	23 927,32 €		14 536,96 €	
frais dossier	200,00 €		200,00 €	
remboursement anticipé	possible , préavis et indemnité		possible , préavis et indemnité	
versement des fonds	totale, au plus tard le 30/01/25		totale, au plus tard le 30/01/25	
<b>Prêt relais</b>	<b>1 140 000,00 €</b>			
durée	3 ans			
taux	3,57%			
remboursement	in fine			
remboursement anticipé	partiel ou total sans frais ni pénalité			
déblocage	possible sur 6 mois			
frais dossier	0,1% soit 1 1140 €			

total annuités	30 + 10 ans	30+20 ans
	34 407,64 €	25 017,28 €

Après délibération, il est décidé à l'unanimité des présents (8) et 3 pouvoirs d'exclure les propositions à taux variables.

Concernant les emprunts à long terme, le choix est à opérer entre un prêt sur 30 ans de 180 000€ + un prêt complémentaire de 200 000 € sur 10 ou 20 ans (30 +10 ou 30+ 20).

Suite à une question de S. Dionnet de la charge actuelle des emprunts en cours, il est précisé qu'ils seront échus en 2025 et que leur charge annuelle est approximativement de 25 000€.

Le choix de 30+20 conduirait à poursuivre la charge actuelle au-delà de 2025.

Après délibération, il est décidé à l'unanimité des présents (8) et 3 pouvoirs :

- De retenir le prêt à long terme de la Caisse d'Épargne d'un montant de 180 000 € sur 30 ans
- De retenir le prêt complémentaire de la Caisse d'Épargne pour un montant de 200 000 € sur 20 ans
- De retenir le prêt relais de la Caisse d'Épargne pour un montant de 1 140 000 € sur 3 ans.

Suite à une remarque de J. Grenard concernant les interpellations d'habitants qui vont bénéficier du raccordement mais devront s'acquitter d'une taxe de 3300 € TTC (6600€ pour une construction neuve), la question de l'acceptabilité de la taxe est posée.

J-M. Henrotte mentionne une éventuelle aide de l'ANAH. C. Perrier-Cornet, après une brève recherche internet, mentionne que cela est envisageable. Le conseil charge C. Perrier-Cornet d'approfondir cette piste pour l'évoquer éventuellement avec les habitants concernés.

## 2. **Autorisation de signature au maire ou la 1<sup>ère</sup> adjointe pour l'achat d'une partie de la parcelle ZD 49**

La réalisation de l'unité de traitement des eaux usées de Village Nord exige l'acquisition du foncier correspondant à son implantation (300m<sup>2</sup>). Il est donc nécessaire d'acquérir une partie de la parcelle ZD 49, propriété de Claudine Egraz, acquisition actée par la délibération du 9 avril 2024.

L'autorisation de signature au maire ou à la 1<sup>ère</sup> adjointe pour l'achat d'une partie de la parcelle ZD 49 est approuvée à l'unanimité des présents (8) et 3 pouvoirs.

## 3. **Recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité**

Une personne doit être engagée sur la période début novembre – fin février pour faire face au surcroît d'activité, en particulier pour le déneigement. Il est nécessaire d'établir un contrat pour couvrir le risque d'accident de la personne engagée. Il est envisagé plusieurs modalités de contrats.

Après échanges il est convenu d'un contrat sur une base hebdomadaire de 5h + 25 h à la demande. Ce volume horaire serait mensualisable.

A l'unanimité des présents (8) et 3 pouvoirs, le conseil municipal autorise le maire à l'engagement contractuel d'un agent de début novembre à fin février pour 5 à 25 heures hebdomadaires mensualisables.

## 4. **Demande du comité des fêtes des Bouchoux pour l'activité Qi Gong dans la salle de justice**

Le comité des fêtes des Bouchoux a déposé une demande d'utilisation de la salle de justice pour une activité de Qi Gong.

Après échanges, le conseil précise que cette proposition d'activité se fait sous couvert du Comité des Fêtes et que l'utilisation de la salle de justice est transitoire dans l'attente de la fin des travaux à la salle paroissiale, lieu dévolu pour ce type d'activité.

La demande du comité des fêtes des Bouchoux pour l'activité Qi Gong dans la salle de justice est approuvée à l'unanimité des présents (8) et 3 pouvoirs sous réserve de conserver la priorité de l'utilisation de la salle de justice pour les besoins de la municipalité. Le conseil autorise le maire ou ses adjoints à signer une convention avec le comité des fêtes pour une mise à disposition de la salle de justice avec mention des réserves soulevées.

### **Points sur les commissions :**

#### **COM BAT**

- Le **logement 1** a bénéficié d'un changement des fenêtres. Les travaux ont continué avec des démolitions et préparation pour les futures étapes de réaménagement.
  - o Un plafond coupe-feu a été posé à la **salle paroissiale**. Pour profiter de la présence de l'entreprise et améliorer les conditions d'utilisation de la salle, une isolation a aussi été posée.
  - o L'installation de l'électricité confiée à SVE est dans l'attente de matériel.
  - o L'aménagement de l'accès (installation d'une rampe) est en attente.
  - o La commission travaille sur les modalités d'utilisation de la salle.
- La **Salle Polyvalente** sera indisponible pour 15 jours en janvier du fait des travaux à réaliser au niveau du carrelage

**COM VOIRIE**

- Les travaux sur la Roche vont être réalisés le 12/11.
- L'amélioration au MAPPAS est prévue.
- 2 camions n'ont pas respecté la signalisation et se sont retrouvés en difficulté aux Petits Bouchoux avec quelques dégâts pour lesquels un constat est prévu.

**COM ASSAINISSEMENT**

- Les travaux ont débuté rue du Chalet avec la publication d'un nouvel arrêté interdisant complètement la circulation à tout véhicule.
- Les échanges continuent pour la réalisation d'une STEP au Bief de la Galanche mais nous sommes dans l'attente d'informations du SIDEC (réalisabilité et chiffrage).
- Le début des travaux à TLV sera probablement avancé ce qui pose le problème de l'information auprès des riverains. Il est demandé que le SIDEC soit plus précis dans le suivi du chantier et de la communication du planning des travaux.
- La Presse est convoquée pour le vendredi 25 octobre à 16h pour couvrir l'événement.
- Il faudra être attentif à la présentation et l'intégration des plans de récolement.

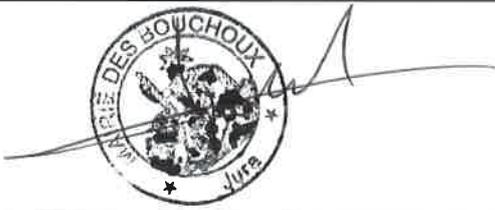
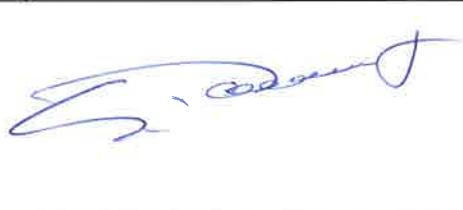
**AUTRES**

- L'antenne relais a été raccordée à la fibre.
- Un nouveau point de situation sur le déploiement de la fibre a révélé un potentiel de 70 maisons qui ne seraient pas raccordées.

**Informations diverses :**

- Cérémonie du 11 novembre 2024 à 11h00
- Bulletin municipal à rédiger avant Noël. La date limite du dépôt des textes est fixée au 24 novembre 2024 sans relance.
- Les Boîtes à livres sont fabriquées. Il est nécessaire d'aller les chercher à Saint-Claude. Leur lieu d'implantation avait été fixé proche de la salle paroissiale. Pascale Lombard accepte d'être la personne référente pour gérer cette nouvelle offre à la population.
- La cérémonie des vœux est fixée au 17 janvier 2025.
- La date du prochain conseil est fixée au 22 novembre 2024.

**La séance est levée à 20 h 52**

Le Maire Jérôme GRECARD	Le secrétaire Sylvain DIONNET
	

*Procès-verbal approuvé à l'unanimité des présents et 2 pouvoirs sans remarque  
lors du conseil du 2 décembre 2024*

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**  
de la séance du Conseil Municipal  
du Jeudi 24 octobre 2024

Numéro	Libellé	Résumé	Vote
2024-056	Budget Assainissement : réalisation d'un emprunt à long terme	Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de prêt à long terme de la Caisse d'Epargne pour un montant de 180 000 € sur 30 ans et charge le maire, ou la 1ère adjointe en cas d'empêchement du maire, à signer le contrat	11 voix pour dont 3 pouvoirs
2024-057	Budget Principal : réalisation d'un emprunt complémentaire	Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de prêt complémentaire de la Caisse d'Epargne pour un montant de 200 000 € sur 20 ans et charge le maire, ou la 1ère adjointe en cas d'empêchement du maire, à signer le contrat	11 voix pour dont 3 pouvoirs
2024-058	Budget Assainissement : réalisation d'un prêt relais	Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de prêt relais de la Caisse d'Epargne pour un montant de 1 140 000 € sur 3 ans et charge le maire, ou la 1ère adjointe en cas d'empêchement du maire, à signer le contrat	11 voix pour dont 3 pouvoirs
2024-059	Assainissement : autorisation de signature pour l'achat d'une partie de la parcelle ZD 49	Le Conseil Municipal autorise le Maire, ou la 1ère adjointe en cas d'empêchement du maire, à signer tous documents nécessaires à cet achat	11 voix pour dont 3 pouvoirs
2024-060	Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité	Le Conseil Municipal décide le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin d'accroissement saisonnier d'activité	11 voix pour dont 3 pouvoirs
2024-061	Comité des Fêtes : demande de l'utilisation de la salle de justice pour l'activité Qi Gong	Le Conseil Municipal accepte de mettre à disposition du Comité des Fêtes la salle de justice pour l'activité hebdomadaire de Qi Gong et autorise le maire, ou la 1ère adjointe en cas d'empêchement du maire, à signer la convention avec le Comité des Fêtes	11 voix pour dont 3 pouvoirs